



MUNICIPALITE DE BOURG-EN-LAVAU

ARBRES PROTEGES

En référence à l'article 21 du règlement d'application de la Loi cantonale sur la protection de la nature, des monuments et des sites (RPLNMS), la Municipalité soumet à affichage la demande de travaux suivants :

District :	LAVAU-ORON
Lieu-dit ou rue:	Route de Grandvaux 28 - Cully
Parcelle :	345
Propriétaire :	Caisse Intercommunale de Pensions
Nature des travaux :	Abattage d'un pin noir
Motifs :	Demande de la propriétaire – arbre bostryché.

Cette demande d'abattage est affichée aux piliers publics pour une durée de 20 jours, soit du 22 février au 14 mars 2017.

La Municipalité

Cully, le 17 février 2017.